Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 07/11/2024

FURIC MAREE Furic Marée rappelle Tellines



- Noms des modèles ou références concernés : **Tellines expédiées du 29/10/2024 au 31/10/2024**
- Marque : **Sans marque**
- **Lot Tous les lots**
- Date début/fin de commercialisation : **du 29/10/2024 au 31/10/2024**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **FR.29.158.500.CE**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Grossistes - Poissonniers - GMS**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Fermeture zone de pêche**
- Risques encourus par le consommateur : **Biotoxines marines DSP (toxines diarrhéiques)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer.**
- Préconisation sanitaire :
  Les toxi-infections alimentaires causées par ces toxines se traduisent par des troubles gastro-intestinaux (diarrhées, vomissements, douleurs abdominales), des maux de tête et de la fièvre modérée apparaissant entre 2h et 18h après la consommation.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**
- Date de fin de la procédure de rappel : **lundi 4 novembre 2024**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre